

## AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

-

### Club de DUNKERQUE (Division 1)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Situation nette toujours négative,
- Retard dans la transmission de documents.

**PAR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS EN COURS SIGNE EN JUILLET 2015, LE DUNKERQUE HOCKEY SUR GLACE S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DE LA DIVISION 1 LA SAISON 2016/2017, A SAVOIR :**

- Paiement d'une pénalité financière d'un montant de 300€ ferme correspondant au retard enregistré dans l'envoi des rapports du commissaire aux comptes ;
- Revenir à un fonds associatif positif au 30 avril 2017.